

Rapport annuel de la CFP 2019

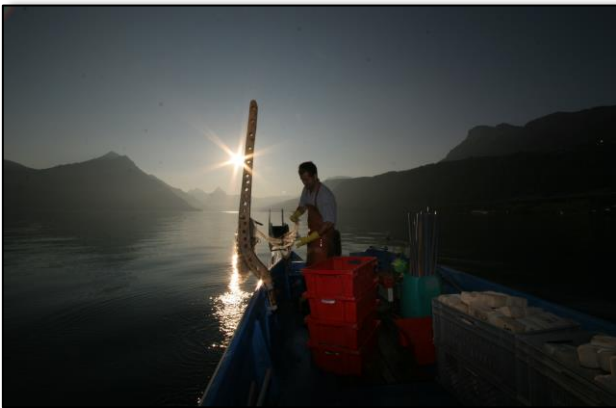


Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Préambule | 3 |
| 1. Organisation | 4 |
| 1.1 Conférence des Directeurs CFP..... | 4 |
| 1.2 Conférence technique CIC..... | 4 |
| 1.3 Conférence technique CSF..... | 5 |
| 1.4 Secrétariat général de la CFP..... | 5 |
| 1.5 Tables rondes avec la Vice-direction de l'OFEV..... | 6 |
| 2. Priorités de travail 2019 | 6 |
| 3. Autres activités | 15 |
| 3.1 Conférence pour la forêt, la faune et le paysage..... | 15 |
| 3.2 Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche..... | 16 |
| 3.3 Conférence des inspecteurs cantonaux des forêts..... | 16 |
| 4. Affaires politiques et prises de position | 18 |
| 4.1 Sur les différentes interventions..... | 19 |
| 5. Comptes 2019 | 21 |
| 5.1 Soutien de la Confédération..... | 21 |
| 5.2 Clôture des comptes..... | 21 |
| 5.3 Révision des comptes..... | 22 |
| 6. Annexes (Bilan/Compte de résultat) | 23 |
| 6.1 Bilan..... | 23 |
| 6.2 Compte de résultat..... | 24 |

Préambule

Deux sujets particuliers ont été au centre des préoccupations de la Conférence pour la forêt, la faune et le paysage durant l'année 2019. Il s'agit d'une part de l'impact sur les forêts engendré par l'ouragan Burglind/Eleanor du début 2018 auquel a succédé la période de sécheresse extrême de 2018. D'autre part, le processus parlementaire en vue de la révision de la Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages a battu son plein pour déboucher sur la votation populaire prévue pour le 17 mai 2020.

En 2019, les dégâts forestiers occasionnés par la tempête Burglind/Eleanor, ainsi que les dégâts et perturbations qui ont suivi, ont provoqué un très fort afflux de bois sur le marché et l'effondrement de ce-dernier. Sur l'ensemble de la Suisse, les dégâts causés par les bostryches ont atteint leur deuxième niveau le plus élevé depuis la tempête Lothar de 1999. Par ailleurs, des dommages importants dus à la sécheresse ont également été enregistrés, parfois sur de grandes de surfaces, en particulier dans l'arc jurassien. À la demande de la Conférence des inspecteurs cantonaux des forêts, la Conférence des Directeurs a décidé d'examiner, en collaboration avec la Confédération, dans quelle mesure il convenait d'adapter la convention-programme actuelle et de dégager des moyens financiers supplémentaires, par exemple pour des mesures de reboisement basées sur les résultats du programme de recherche sur la forêt et les changements climatiques ou pour des mesures visant à éliminer le risque de sécurité que représentent les arbres victimes de la sécheresse. En parallèle, les stratégies et les instruments permettant de faire face aux grands événements régionaux sont en cours de révision.

Lors de son assemblée d'automne à Saignelégier, dans le canton du Jura, la Conférence a pris acte du projet final de révision de la Loi sur la chasse ; la majorité des cantons l'a jugée globalement positive. La plupart des demandes formulées par la Conférence ont été acceptées. Même si certaines préoccupations, telles que la reconnaissance mutuelle des permis de chasse, n'ont pas été entendues, la nouvelle loi est un pas en avant.

D'autres sujets ont occupé les Conférences, notamment l'évolution future de l'économie forestière et du bois en Suisse, dans le contexte de la thématique du CO₂ en relation avec la forêt et le bois.

Le présent rapport annuel donne un aperçu détaillé de ces activités et nous vous en souhaitons une bonne lecture.



Landammann Dr. Josef Hess
Président de la CFP



Thomas Abt
Secrétaire général de la CFP

1. Organisation

1.1 Conférence des Directeurs CFP

La Conférence pour la forêt, la faune et le paysage CFP est la Conférence des Directrices et Directeurs des cantons, ainsi que de la Principauté du Liechtenstein. Cette Conférence intercantonale est en charge des questions politiques en lien avec les forêts et la faune sauvage, les habitats et le paysage, leur protection et leur exploitation par l'économie forestière, la chasse et la pêche.

Depuis le 1er juin 2017, le Conseiller d'État Josef Hess est le Président de la CFP.

La liste des membres actuels de la CFP peut être consultée à l'adresse : <https://www.kwl-cfp.ch/fr/cfp/buts-et-organisation/membres>.

Le Comité est composé du Conseiller d'Etat Josef Hess (Président, OW), de la Conseillère d'Etat Cornelia Komposch (TG), de la Conseillère d'Etat Brigit Wyss (SO), du Ministre David Eray (JU), du Conseiller d'Etat Stefan Müller (AI) et Conseiller d'Etat Christophe Darbellay (VS).

Assemblées plénières 6 juin 2019 à Berne
28-29 novembre 2019 dans le canton du Jura

Séances du Comité 14 janvier 2019 à Berne
17 avril 2019 à Berne
26 septembre 2019 à Berne

1.2 Conférence technique CIC

La Conférence des inspecteurs cantonaux des forêts CIC est la Conférence nationale des Cheffes et Chef des Services des forêts ou des Divisions forestières des cantons et de la Principauté du Liechtenstein. En tant que Conférence technique pour la forêt, elle est l'organe de conseil de la Conférence pour la forêt, la faune et le paysage CFP.

La liste des membres de la CIC peut être consultée à l'adresse <https://www.kwl-cfp.ch/fr/franz-kok/buts-et-organisation/membres>

En 2019, plusieurs nouveaux membres ont débuté leurs activités au sein du Conseil de direction. Celui-ci est désormais composé de Koni Nötzli (Président, Zurich), qui a succédé à Ueli Meier le 1^{er} janvier 2019, Beat Annen (UR), Daniel Böhi (TG) et Rolf Manser (SO). Dans le courant de l'année, Dominique Schaller (FR) s'est retiré et a été remplacé par Patrik Fouvy (GE).

Assemblées plénières 11-12 avril 2019 à Berne
24-25 octobre 2019 à Flims

Conseils de direction 09 janvier à Berne
12 mars à Berne
17 mai 2019 à Berne
04 juillet 2019 à Berne
22 août 2019 à Berne
17 septembre 2019 à Berne
05 novembre 2019 à Berne
10 décembre 2019 à Berne, avec le Conseil de direction CSF

1.3 Conférence technique CSF

La Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche CSF est la conférence nationale des Chefs de ces Services des cantons suisses et de la Principauté du Liechtenstein. Elle est également l'organe de conseil de la Conférence pour la forêt, la faune et le paysage pour les domaines qui la concerne.

La liste des membres de la CSF peut être consultée à l'adresse : <https://www.kwl-cfp.ch/fr/csf/buts-et-organisation/membres>.

Le Conseil de direction est composé de Fabian Bieri (Président, NW), Thomas Stucki (AG), Dominik Thiel (SG), Giorgio Leoni (TI), Dimitri Jaquet (GE), Thomas Vuille (BE) et depuis novembre 2019 Adrian Arquint (GR).

| | |
|-----------------------|--|
| Assemblées plénières | 09-10 mai 2019 au Tessin 07-/08 novembre 2019 à Berne |
| Conseils de direction | 06 mars 2019 à Berne 12 juin 2019 à Berne 27 août 2019 à Berne 20 novembre 2019 à Berne 10 décembre 2019 à Berne, avec le Conseil de direction de la CIC |

1.4 Secrétariat général de la CFP

Le Secrétariat général est l'organe opérationnel de la Conférence des Directrices et Directeurs CFP et des conférences techniques CIC et CSF. Il organise et administre les séances du Comité, les workshops, les sessions, etc. selon le mandat du Comité en collaboration étroite avec les organes concernés.

Le Secrétariat général s'occupe, en accord avec le Comité et les organes de conseils de la CD, de la documentation et de l'information des membres de l'association et des organes techniques. Comme plateforme d'information, il favorise autant que possible le transfert de connaissances entre les institutions et les organisations, entre le politique et l'administration, entre la recherche, l'enseignement et la pratique.

Le siège de la Conférence se situe à Berne, à la Maison des Cantons. La collaboration technique avec la Conférence des Directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), la Conférence des Directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA), la Conférence des Directeurs des transports publics (CTP) et la Conférence des Directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), et leurs conférences techniques respectives, a pu être poursuivie et approfondie.

Le Secrétariat général est conduit par Thomas Abt, Secrétaire général et Mirjam Ballmer, Secrétaire générale adjointe. Lea Jost a assuré les tâches de la CSF durant le congé maternité de Mirjam Ballmer, entre les mois de décembre 2018 et la mi-avril 2019.

1.5 Tables rondes avec la Vice-direction de l'OFEV

Les 8 mai et 12 novembre 2019, les Présidents des conférences techniques CSF et CIC, le Secrétaire général de la CFP, et la Vice-direction de l'OFEV se sont rencontrés pour échanger sur des sujets stratégiques, des interventions politiques et des projets en cours. Pour la première fois, un représentant de la CDPNP (Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage) était également présent aux rencontres.

Parmi les nombreux sujets abordés, citons l'assainissement de la force hydraulique, le Plan d'actions biodiversité, la gestion des espèces exotiques envahissantes et le thème Forêts et changements climatiques.

2. Priorités de travail 2019

Lors de l'assemblée plénière de la CFP des 29 et 30 novembre 2018 à Obwald, les priorités de travail suivantes ont été adoptées pour 2019 (voir pages suivantes).

| A | Affaires courantes | Objectif | Forme | Compétence / Réalisation |
|----------|---|---|---|---------------------------------|
| A1 | Politique en matière de forêt, chasse et pêche et agenda politique du Parlement | Reconnaissance rapide des tendances et des priorités | Suivre l'agenda politique, soin du réseau de contacts | C-CFP / SG, CIC, CSF |
| A2 | RPT et répartition des tâches Confédération-Cantons (gén./forêt) | Optimisation de la marge de manœuvre et de la mise en œuvre | Groupe de travail CFP–OFEV CP Forêt Poursuite du controlling CP Forêt | C-CFP / SG, C-CIC, CIC |
| B | Travaux spécifiques CFP | Objectif | Forme /résultat attendu 2019 | Compétence / Réalisation |
| B1 | Forêt-gibier | Objectifs stratégiques (y.c. discussion 14 ^e indicateur de base sur le rajeunissement forestier) | Discussion sur la détermination avec les autres acteurs Poursuite de l'indicateur rajeunissement | C-CFP / SG, CIC, CSF |
| B2 | Plan d'action sur la biodiversité | Accord avec la mise en œuvre de la gestion durable de la forêt et du gibier Analyse du besoin d'action | Échange avec l'OFEV Besoin d'intervention des cantons clarifié | C-CFP / SG, CIC, CSF |
| B3 | Stratégie sur les espèces invasives | Clarifier les responsabilités / les stratégies / le besoin d'action; | Participation au groupe national de pilotage sur les espèces exotiques envahissantes | C-CIC et C-CSF / SG, CIC, CSF |
| B4 | Forêt et changement climatique | Mise en œuvre politique des résultats de la recherche | Discussion et requêtes pour la mise en œuvre dans les sessions de printemps de la CIC et CFP | C-CFP / SG, CIC |
| B5 | Révision de la Loi sur la chasse | Représenter les positions de la CFP | Lobbying au CN / CE Déterminations si éventuel referendum | C-CFP / SG, CSF |

| | | | | |
|----|---------------------|--|--|------------------------|
| B6 | Économie forestière | <p>Capacité économique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Description du système d'économie forestière - innovations dans l'économie des forêts et du bois - Augmentation de l'utilisation du bois suisse tout au long de la chaîne de transformation - Démonstration d'exemples de réussite dans les cantons | <p>Assemblée de printemps de la CFP: Brouillon/vision Forêt Suisse (CD CIC)</p> <p>Participation aux forums et aux groupes correspondants</p> <p>Liste d'exemples réussis (Groupes Ad-hoc)</p> | C-CFP / C-CIC, SG, CIC |
|----|---------------------|--|--|------------------------|

| C | Travaux spécifiques CIC | Objectif | Forme / résultat attendu 2019 | Compétence / Réalisation |
|----|------------------------------------|---|--|--------------------------|
| C1 | Politique forestière post-2020 | Collaboration | Échange avec l'OFEV / Discussion des objectifs avec la CFP | C-CFP / SG, CIC |
| C2 | Forêt et aménagement du territoire | Politique durable en matière d'aire forestière dans le cadre de l'aménagement du territoire | Participation aux groupes de projet ; rapports et prises de positions | C-CFP / CFP, SG, CIC |
| C3 | Stages forestiers | Coordination des stages selon CHARTE | Développement stages forestiers | C-CIC / SG, CIC |
| C4 | Forêt et changement climatique | <p>Mise en œuvre operative des résultats de la recherche</p> <p>(Mise en œuvre politique: Voir B5)</p> | <p>Poursuite du développement sylviculture proche de la nature sous l'angle du changement climatique</p> <p>Garantie de la diversité génétique</p> | C-CIC / SG, CIC |
| C5 | Organismes nuisibles | Priorisation des espèces et stratégies de mise en œuvre pour flétrissement du frêne, maladies des bandes rouges et des taches brunes du pin | Échange avec l'OFEV, participation aux groupes de travail | C-CFP / C-CIC, SG, CIC |

| D | Travaux spécifiques CSF | Objectif | Forme / résultat attendu 2019 | Compétence / Réalisation |
|----|-----------------------------------|--|---|--------------------------|
| D1 | Ecologie et exploitation des lacs | Améliorations pour les pêcheurs professionnels | Séminaire/Workshop, prise de position, ev. dépliant | C-CFP / SG, CSF |

| | | | | |
|----|---|---|--|------------------------|
| D2 | Projet Manuel sur la chasse | Poursuite et actualisation du manuel de chasse, confection d'un site internet, établissement d'un document et de vidéos d'apprentissage | Mandat, groupe d'accompagnement CSF: Réalisation 2 ^{ème} version française, réalisation 3 ^{ème} version allemande | C-CFP / SG, CSF |
| D3 | Projet Formation des gardes faune | Définition et développement de la formation des gardes faune | Mandat, commission CSF Préparation du cours 2020-2023 | C-CFP / SG, CSF |
| D4 | Chiens de chasse: formation | Pour assurer une chasse respectant les principes de la protection des animaux, les cantons réglementent dans le domaine des chiens de chasse: leur dressage et leur engagement, en particulier pour la recherche, l'arrêt et le rapport, la chasse au terrier et la chasse au sanglier. (art. 2 al. 2 ^{bis} let. b OChP) | Collaboration aux groupes de travail respectifs (CoTCh, KG parc à sangliers) | C-CFP / SG, CSF |
| D5 | Parc à sanglier | Réalisation et organisation d'un parc à sanglier en Suisse | Soutien/financement d'un parc à sanglier et communication Concept de communication Clarification de la situation ZH et définition des prochaines étapes | C-CFP / SG, CSF |
| D6 | Systèmes de clôtures compatibles avec la faune | Aperçu des matériels déjà existants et établissement d'un document de base à l'intention des cantons. | Recherche de littérature dans le cadre d'un stage | C-CSF / SG, CSF et CIC |
| D7 | Méthodes standardisées et appareils standardisés de capture pour la pêche | Harmonisation des termes, méthodes standardisées et appareils de capture pour la pêche | Recommandations pour des termes juridiques harmonisés ainsi que pour des méthodes et des appareils de capture standardisés Intégration de la Fédération suisse de pêche, du Centre suisse de compétences pour la pêche et du Réseau de formation des pêcheurs | C-CFP / SG, CSF |

Légende

CFP = Conférence pour forêt, faune et paysage // C-CFP = Comité CFP // C-CIC = Conseil de direction CIC // C-CSF = Conseil de direction CSF // SG = Secrétariat général // GT = groupe de travail

A Affaires courantes

Les affaires courantes A1 et A2 ont été traitées par le Secrétariat général. Les sujets politiques en lien avec **la forêt, la chasse et la pêche**, ainsi que les dossiers transversaux sont suivis de manière courante. Ceci a permis d'une part de remettre des prises de positions fondées, mais également d'appréhender rapidement l'agenda politique et d'y donner suite si nécessaire.

B Travaux spécifiques de la CFP

En 2019, la CFP s'est essentiellement engagée au niveau stratégique sur les thèmes **Révision de la Loi sur la chasse (17.052), Changements climatiques, Dégâts aux forêts**, ainsi que **Economie forestière et du bois**.

Le vote final sur la **Loi sur la chasse** a eu lieu le 27 septembre 2019, après la conférence de conciliation entre le Conseil national et le Conseil des Etats. La CFP s'était déjà exprimée sur certains points. Plusieurs organisations de protection de la nature ont décidé de lancer un referendum. La votation aura lieu le 17 mai 2020.

Lors de son assemblée d'automne, la CFP a procédé à une évaluation du projet et est arrivée à la conclusion que la révision était soutenue par la majorité des cantons. Sur cette base, elle a émis un communiqué de presse contenant les points les plus importants du point de vue de la CFP.

L'année 2019 a été très importante sur le thème des **changements climatiques**, avec une grande sensibilisation de la population, des médias et des milieux politiques. De grandes manifestations se sont déroulées et les élections nationales de l'automne 2019 en ont été fortement influencées. Tant la CFP que les Conférences techniques ont suivi l'évolution de la situation, d'une part sous l'angle des effets sur les domaines spécialisés (p. ex. réchauffement de l'eau, pénurie d'eau, sécheresse en forêt, dégâts forestiers) et, d'autre part sous l'angle politique. L'échange d'informations a été soutenu dans les commissions des conférences cantonales, ainsi qu'avec les autres conférences techniques. L'objectif principal est la mise en œuvre politique des résultats de la recherche.

Lors de sa session de printemps, la CFP a approuvé le **Papier de position Forêts et changements climatiques**. La CFP est consciente des effets des changements climatiques sur la forêt. Une augmentation de la température annuelle moyenne de 3 à 5 degrés Celsius, cumulée avec une modification du régime de précipitations, influencera drastiquement l'écosystème forestier et sa capacité à assurer ses prestations.

Les cantons ont une responsabilité particulière dans la garantie des prestations de la forêt. Les membres de la CFP sont dès lors prêts à relever activement les défis à venir en collaboration avec la Confédération, les propriétaires forestiers, ainsi que les autres organisations partenaires. La CFP axe la mise en œuvre des mesures d'adaptations sur la minimisation des risques et l'utilisation des opportunités.

La CFP entend engager les démarches nécessaires à l'adaptation sur des bases scientifiques, de manière orientée sur les objectifs et sans précipitation. Dans beaucoup de cas, nous disposons encore de suffisamment de marge de manœuvre et de temps, afin de garantir les prestations des forêts pour les prochaines générations par des mesures sylvicoles adaptées.

Selon l'état actuel des connaissances, les domaines d'actions suivants revêtent une importance centrale, d'où découlent des tâches au niveau cantonal :

- Assurer le développement durable des forêts

- Garantir la régénération des forêts
- Renforcer la protection des forêts
- Coordonner et développer les prestations d'intérêt public des forêts
- Relever le défi de la vente des bois et gérer les importantes quantités de bois
- Mettre à disposition des bases actuelles et des recommandations sur le choix des essences
- Former le personnel forestier et conseiller les propriétaires forestiers
- Garantir les ressources et les coûts
- Assurer la communication et la coopération

Du fait de l'ouragan Burglind de début janvier 2018 et des événements qui ont suivi en Suisse comme à l'étranger, ainsi que des autres perturbations (attaques de bostryches, sécheresse estivale, pénurie d'eau, risque d'incendie de forêt, etc.), deux tables rondes sur la **gestion des événements en cas de dégâts aux forêts** ont été organisées début 2019, auxquelles ont participé l'OFEV et la CIC, ainsi que des acteurs de la branche forestière et du bois. À la suite de ces discussions, un groupe national ad hoc a été créé pour évaluer la situation en 2019 et assurer la coordination nécessaire. Le plan d'urgence existant (*Manuel des dégâts de tempête 2008, Dossiers de la Task Force nationale sur les dégâts aux forêts 2012*) est également en cours de révision, sous l'égide de l'OFEV.

Les cantons de l'arc jurassien sont les plus durement touchés par les **dégâts causés aux hêtres par la sécheresse**. De ce fait, le Conseil de direction de la Conférence des inspecteurs cantonaux des forêts (CIC) a chargé le groupe régional CIC Nord, étendu aux cantons du Jura et de Neuchâtel, d'assurer le lead dans ce domaine. Lors de l'échange d'expériences entre les cantons concernés du 8 novembre 2019, les sujets suivants ont été abordés:

- Etablissement d'un wording par le Secrétariat général de la CFP.
- Gestion des arbres dangereux (dégâts dus à la sécheresse, mise en danger d'infrastructures, fermeture des sentiers de randonnée et des forêts d'accueil, questions de sécurité et de responsabilité).
- Reboisement (interventions politiques du Conseiller aux Etats Hêche et de la Conseillère nationale Graf avec questions sur la gestion des dégâts, reboisement et financement ; prise en compte des conclusions du programme de recherche Forêt et changements climatiques dans le reboisement des surfaces dévastées, afin que, dans un délai raisonnable, une forêt adaptée aux changements climatiques puisse à nouveau remplir ses fonctions, prévention et réparation des dégâts comme tâche commune de la Confédération et des cantons, mesures de la Confédération et des cantons au sein de la convention-programme CP Forêt).

Lors de sa réunion d'automne dans le canton du Jura, l'assemblée plénière de la CFP a approuvé à l'unanimité les propositions de la CIC pour la poursuite des travaux sur ces thèmes.

Lors de la session d'automne de la Conférence des inspecteurs cantonaux des forêts, les 24 et 25 octobre 2019 à Flims, **l'économie forestière et du bois en Suisse** a été au centre des discussions. Sur la base d'une analyse de la situation effectuée par l'ancien président de la CIC (Ueli Meier) et le secrétaire général de la CFP, les membres de la CIC ont discuté des problèmes et des possibilités d'action des cantons, avec des acteurs sélectionnés de l'économie forestière et du bois.

L'analyse du système global de l'économie forestière et du bois a montré qu'il fallait penser en flux de valeur et en flux financiers. Fondamentalement, l'économie forestière crée des valeurs telles que la protection contre les dangers naturels, les loisirs, la biodiversité ou justement le bois. Il s'agit

d'analyser si des financements croisés entre les flux de valeurs sont souhaités ou si le concept de la fonction prépondérante est encore adéquat.

Pour ce qui est du flux de valeur du bois, ce n'est pas le nombre de mètres cubes de bois qui peut être récolté et débardé jusqu'à la route forestière qui est décisif, mais comment le bois peut être valorisé à partir de là, respectivement utilisé à bon escient. Il convient de viser une utilisation globale du bois suisse, en tenant compte du principe "haute qualité avant basse qualité avant énergie". Pour ceci, le "gâteau de la vente des bois" doit être plus grand, ce qui n'est possible que si les innovations dans les nouveaux produits et matériaux à base de bois sont encouragées et si les chaînes de valorisation en Suisse sont fermées. L'effet d'aspiration souhaité peut être atteint si toutes les chaînes de valorisation en Suisse sont desservies par du bois suisse.

L'objectif est l'utilisation holistique de la ressource indigène qu'est le bois au profit des politiques climatiques, énergétiques et de biodiversité. L'environnement politique est actuellement favorable à la réalisation de cet objectif. La communication doit souligner le haut niveau d'intérêt du public pour l'économie forestière et du bois en Suisse et la stratégie bio-économique pour le bois suisse doit être promue.

Les résultats de la session d'automne de la CIC ont été présentés lors de l'assemblée plénière de la CFP des 28 et 29 novembre 2019 à Saignelégier. Les membres de la CFP ont décidé à l'unanimité de renforcer l'engagement de la CFP, de la CIC et des cantons. Le sujet sera donc approfondi en 2020.

La **Stratégie contre les espèces exotiques envahissantes** a été établie en 2016 par l'OFEV. En 2018, un comité de pilotage (stratégique) et un groupe national de coordination (opérationnel), regroupés sous l'appellation EEE, ont été créés, qui devrait reprendre certaines des fonctions de l'ancien AGIN. La CFP siège au comité de pilotage national avec un représentant de chacune des conférences techniques. Cette année, les Services cantonaux de protection de l'environnement (CCE) ont de plus annoncé la création du Cercle exotique+, sans que celui-ci ne soit toutefois prévu dans la stratégie nationale. La CFP a donc demandé son report et proposé d'attendre la mise sur pied de l'EEE avant de décider de la création d'autres comités à ce niveau stratégique.

Le **Papier de position Forêt - Gibier**, approuvé par la CFP lors de sa session d'automne 2018, a été analysé par les Conseils de direction de la CIC et de la CSF lors de leur séance annuelle commune. Les deux conférences techniques rendront compte de manière continue à la CFP de l'évolution du papier de position. D'autres acteurs seront impliqués en cas de questions spécifiques.

Le **14^{ème} indicateur national de base pour la régénération des forêts**, qui doit être développé dans le cadre du contrôle de la durabilité des forêts, a également été discuté entre les conseils de direction de la CSF et de la CIC. Les travaux de recherche y relatifs devraient être achevés en 2020.

C Travaux spécifiques de la CIC

En ce qui concerne la **Politique forestière post 2020**, l'ancienne directrice du DETEC, la Conseillère fédérale Doris Leuthard, avait décidé de ne plus discuter des objectifs et des orientations de la politique forestière 2020. La CFP avait pu rendre une prise de position sur le plan de la priorisation et de la révision des mesures. Elle regrettait alors que les objectifs ne puissent pas être ajustés.

Un atelier a été organisé le 25 septembre 2019 pour discuter des objectifs et des mesures. La contribution de la CIC a été relativement bien accueillie, à l'exception du thème Forêt-Gibier.

La **CHARTE – Stages forestiers** avait été adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée plénière de la CFP du 18 novembre 2016. La plupart des cantons ont annoncé leurs places de stages ouvertes et la gestion de la plateforme sur la page internet de la CFP a fait ses preuves. Dans une optique de qualité, Interface, Lucerne, a établi une enquête sur mandat de l'OFEV et de la CIC. Le questionnaire a été adressé le 12 septembre 2019 aux diplômé(e)s des stages volontaires, ainsi qu'aux responsables des stages. L'évaluation s'est faite en octobre 2019. Il sera décidé, après la remise du rapport final, si, comment et quand un workshop avec les responsables sera organisé.

Le **GT Protection de la forêt** de la CIC a mené des discussions sur les **organismes forestiers nuisibles** avec la Confédération et le WSL (Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage), et les mesures correspondantes ont été définies.

Le groupe de travail a rédigé une prise de position type sur *l'Ordonnance sur la santé des végétaux (DEFR-DETEC)*, ainsi que sur *le Plan générique d'urgence pour les organismes de quarantaine*, et analysé le *Rapport sur la priorisation des espèces*.

D Travaux spécifiques CSF

En 2019, de très nombreux thèmes d'actualité ont été traités par la Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche. Le Conseil de direction a décidé de mettre plus de poids sur les sujets de la pêche et de plus thématiser ce sujet au niveau de la conférence. En janvier 2019, le Conseil fédéral a adopté le rapport «Etat des lieux de la situation des lacs et cours d'eau de Suisse en matière de pêche» en réponse au postulat 15.3795 CEATE-N du 22 juin 2015. La CSF avait déjà collaboré à la préparation du rapport d'experts y relatif. Le rapport de la Confédération a soulevé l'incompréhension de la majorité des pêcheurs professionnels qui estime que le rapport occulte les thèmes importants des cormorans et de l'apport de nutriments. La CSF a donc décidé d'organiser un colloque sur **l'écologie et l'utilisation des lacs**, respectivement l'avenir de la pêche dans les lacs en Suisse. Cette journée s'est tenue à Olten le 13 novembre 2019 en collaboration avec les associations de pêcheurs professionnels et avec le soutien de l'OFEV. Sur les 120 participants, environ la moitié étaient des pêcheurs professionnels.

À l'issue du colloque, un compte rendu a été rédigé et les démarches ultérieures ont été déterminées en collaboration avec les organisations partenaires. La mise en place d'une plateforme commune est prévue ; celle-ci devrait être lancée en 2020.

La deuxième édition française et la troisième édition allemande du **matériel pédagogique pour la chasse** ont été publiées en 2019. Cela montre à quel point le matériel pédagogique est bon. Les chiffres des ventes dépassent clairement les attentes et le refinancement des investissements élevés liés aux nouvelles éditions pourra probablement se faire plus rapidement que prévu.

Les chiffres de vente de l'appli sont également positifs. Le retour d'information est globalement bon. Des améliorations techniques individuelles et un exercice de réponse supplémentaire sur le chevreuil est prévu pour 2020.

Les préparatifs pour le prochain cycle de **formation des gardes faune 2020-2023** se déroulent selon le planning. 45 personnes se sont déjà inscrites pour ce cours. Silvan Eugster (SG) et Anrea Baumann (GR) ont rejoint la commission de formation, qui est à nouveau complète.

Les **chiens de chasse** restent une aide fondamentale à la gestion de la faune sauvage. La formation des chiens de chasse est également très importante pour garantir une chasse conforme aux

exigences de la protection des animaux dans les cantons. La Communauté de travail pour chiens de chasse CoTCh en est responsable. En 2019, elle a à nouveau été indemnisée pour ses frais à hauteur de CHF 5000.-.

L'enclos pour sangliers d'Elgg (ZH) a pu être inauguré cette année. Les cantons ont largement contribué à la construction de l'installation. Selon ses responsables, un très bon départ a été pris et son fonctionnement se développe de manière très positive.

Dans le cadre d'une formation pratique, des informations pertinentes sur le thème des **systèmes de clôtures compatibles avec la faune** ont été rassemblées et présentées à l'assemblée plénière. Étant donné que plusieurs offices fédéraux ont également manifesté leur intérêt pour ce sujet et prévoient de publier un dépliant à ce propos, la préparation d'un document propre a été pour le moment repoussée.

A la fin 2018, le canton de Zoug a soumis à la CFP une demande d'harmonisation des **méthodes standardisées et des appareils standardisés de pêche** , qui a été approuvée par l'assemblée plénière. Les éclaircissements par la CSF n'ont toutefois pas révélé un besoin général d'une telle harmonisation de la part des services de la pêche. La CSF propose dès lors de considérer l'affaire comme close.

3. Autres activités

3.1. Conférence pour la forêt, la faune et le paysage

Le **Soutien à la Recherche Forêt et Bois en Suisse (FOBO)** soutient depuis 1946 une moyenne annuelle de 12 projets axés sur la pratique. La contribution annuelle des cantons se monte à CHF 300'000, celle de la Confédération à CHF 470'000. Les Responsables du fonds sont la Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (représentant des cantons) et l'Office fédéral de l'environnement OFEV (représentant de la Confédération).

En 2017, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné s'il était nécessaire de gérer un fonds indépendant pour la promotion des recherches forestières et l'utilisation du bois. Dans son rapport du 25 août 2017, le CDF a recommandé à l'OFEV de suspendre le fonds ou du moins de rechercher des solutions alternatives à la structure actuelle. En tenant compte des manques relevés par le CDF, l'OFEV, en collaboration avec les Responsables du fonds, a analysé en 2018 plusieurs options d'adaptations dans le cadre d'un projet. Le rapport final a démontré comment le financement pourrait être structuré à l'avenir pour répondre aux exigences du CDF. Dorénavant, les flux financiers de la Confédération (OFEV) et des cantons (CFP) doivent être séparés. Les décisions de financement sont discutées et coordonnées par le comité directeur (anciennement Responsables du fonds), sur la base des recommandations du groupe d'experts. Il en découle deux décisions de financement distinctes. La facturation aux cantons selon la clé de répartition, ainsi que la planification et la surveillance budgétaire pour le compte des cantons sont désormais assurées par le Secrétariat général de la CFP. Finalement le nom est désormais "Soutien à la Recherche Forêt et Bois en Suisse FOBO-CH".

La convention est toujours valable pour 4 ans et la contribution annuelle globale des cantons reste de CHF 300'000. Restent également inchangés la clé de répartition entre les cantons (validité 4 ans), l'accent sur la promotion et les principes de financement, les conditions à remplir pour les demandes de soutien et les critères d'évaluation y relatifs. Le Conseiller d'Etat Dimitri Moretti continue de représenter la CFP au sein du nouveau comité directeur.

La **peste porcine africaine PPA** est causée par un virus et infecte les porcs domestiques et sauvages. La PPA s'est déjà répandue dans diverses régions d'Europe. La forêt et la chasse sont très touchées. Des questions telles que les interdictions d'accès aux forêts, les recherches intensives des carcasses, etc. sont en cours de discussion. Ceci entraînera des coûts et nécessitera des ressources. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a lancé un programme de reconnaissance précoce. La CIC et la CSF ont émis une prise de position sur les directives techniques.

La pertinence du sujet et les éventuelles implications politiques sont également portées par les membres de la CFP. Les cantons de Bâle-Campagne et de Vaud se sont mis à disposition comme cantons pilotes. L'assemblée plénière du 6 juillet 2019 a permis d'orienter le niveau politique. Les directives techniques révisées sont entrées en vigueur le 28 août 2019. L'exercice national NOSOS 20 est prévu pour l'automne 2020. Les conférences CSF et CIC font partie du groupe de pilotage national de l'exercice.

3.2. Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche

Les preuves photographiques sont des informations essentielles pour le monitoring du lynx. Avec le **monitoring opportuniste du lynx**, ceux-ci sont photographiés en continu par des pièges photographiques par les membres du réseau (garde faune étatique et autres observateurs agréés) chaque fois que l'occasion se présente. Les données complètent le monitoring déterministe, avec lequel la densité de lynx au sein d'un territoire de référence défini est définie à intervalles réguliers. Jusqu'à présent, ce monitoring était financé uniquement par la Confédération. Comme il ne s'agit toutefois pas d'une tâche de la Confédération, son financement a dû être réorganisé. Les cantons chargent désormais le CORA d'effectuer la surveillance. L'OFEV contribue à hauteur de 50 % des coûts. A cette fin, la CSF a conclu en 2019 un contrat de prestations avec le CORA et a déposé une demande de financement auprès de l'OFEV. Cela a permis de réorganiser le monitoring opportuniste du lynx. Son évolution devra être suivie dans les années à venir.

Les cours préparatoires à l'**examen professionnel fédéral des gardes-pêche** ont été organisés jusqu'à présent par l'Association Suisse des Gardes-pêche ASGP. Afin, tout comme pour les gardes-faune, de mieux adapter la formation aux besoins des cantons, la CSF et l'ASGP ont convenu d'intensifier leur coopération. En 2019, la CSF a participé aux séances de la Commission des examens professionnels et a fourni un soutien administratif. L'organisation des cours a été pour la première fois mise au concours et leur organisation a été confiée au bureau technique Aquarius.

La **chasse au terrier** est constamment au centre de l'attention publique et est fortement critiquée par les milieux de protection des animaux. La Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche a adopté une position officielle à ce sujet lors de son assemblée plénière. https://www.kwl-cfp.ch/fr/csf/themes-1?set_language=fr

3.3. Conférence des inspecteurs cantonaux des forêts

Le thème des **Produits phytosanitaires (PPh) en forêt** a été porté à l'attention du public par les médecins de la protection de l'environnement. Il existe une interdiction de principe des PPh en forêt, à quelques exceptions près. La part des PPh utilisée en forêt est inférieure à 0.3 pour mille de l'ensemble des PPh utilisés en Suisse. Suite à une requête directe auprès de la CIC, celle-ci a émis une position officielle sur ce sujet, jointe au procès-verbal.

Interventions parlementaires sur les Produits pour le traitement des plantes en forêt

Interpellations sur l'utilisation de Produits pour le traitement des plantes en forêt (19.3517 Maya Graf et 19.3468 Philipp Hadorn)

Extrait de la réponse du Conseil fédéral: "... Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique forestière, le Conseil fédéral entend examiner les bases techniques et juridiques ainsi que de possibles solutions de substitution à l'utilisation de produits phytosanitaires, sur le plan tant organisationnel que technique. En collaboration avec les cantons, il examine également les procédures d'exécution. Sur la base des résultats obtenus, il évaluera si, en collaboration avec le secteur de l'économie forestière et de l'industrie du bois, des mesures efficaces peuvent être prises pour réduire voire abandonner l'utilisation de produits phytosanitaires lors du stockage du bois en forêt."

Le projet "**Là où la forêt est encore sauvage**" est un projet-pilote du Plan d'action Biodiversité. Une carte géoréférencée des surfaces forestières inexploitées en Suisse doit être établie et le potentiel de ces surfaces en termes d'infrastructure écologique et de biodiversité doit être évalué.

Dans une dernière étape, les possibilités de subvention pour la conservation de ces surfaces, en tant qu'éléments de l'infrastructure écologique et/ou de promotion des espèces doivent être définies. Lors d'un workshop avec le conseil de direction de la CIC et ForêtSuisse, il a été possible de convaincre la direction du projet de l'OFEV que l'accent mis sur la nature sauvage des forêts ne permet pas d'atteindre les objectifs de potentiel écologique des espèces indicatrices et de combler les lacunes de l'infrastructure écologique en forêt, du fait notamment que la seule cartographie, respectivement la mise sous protection d'une forêt qui n'est plus exploitée depuis longtemps, ne permettra pas à la forêt de devenir plus écologique.

Il a été convenu que le titre du projet-pilote et l'orientation de son contenu seraient réévalués au niveau de la direction de l'OFEV. Les négociations qui ont suivi n'ont pas encore pu être conclues en 2019.

4. Affaires politiques et prises de position

En 2019, la CFP, la CIC et la CSF ont pris position sur les affaires suivantes:

| Titre | Type L, O, IP, R | Responsabilité (CFP, CSF, CIC, SG) | Organes concernés (C-CIC, C-CSF, C-CFP) | Délai |
|--|----------------------------|--|---|--------------|
| Politique agricole à partir de 2022 PA22+ | R | CDCA | C-CFP, C-CIC, C-CSF | 28.02.2019 |
| Développement de la production d'électricité d'origine hydraulique. Revoir la situation de référence des études d'impact | IP | CFP et EnDK | C-CFP, C-CSF | ouvert |
| Ordonnance sur les atterrissages en campagne | O | CIC et CSF | | 31.01.2019 |
| OSaVé DEFR et DETEC | O | CFP | C-CICA | 24.05.2019 |
| Loi sur la protection de l'environnement (LPE): espèces exotiques envahissantes | L | DTAP / CCE | C-CFP, C-CIC, C-CSF | 04.09.2019 |
| Actualisation de la Conception "Paysage Suisse" CPS: Consultation et participation publique conformément à l'art. 19 de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire | R | CFP | | 15.09.2019 |
| Consultation Plan générique d'urgence pour les organismes de quarantaine | R | CIC | | 11.10.2019 |
| | | | | |
| | | | | |

¹Légende: L = Loi // O = Ordonnance // IP = Intervention parlementaire // R= Rapport non parlementaire // AE = Aide à l'exécution

4.1. Sur les différentes interventions

(16.452) Initiative parlementaire Röstli: Développement de la production d'électricité d'origine hydraulique. Revoir la situation de référence des études d'impact

Sur invitation de l'Office fédéral de l'énergie, la CFP a pris position le 12 février 2019 sur l'avant-projet de modification de la Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (LFH; art. 58a Renouvellement de la concession).

(18.3715) Motion CEATE-E: Mise en œuvre de la Politique forestière 2020. Assouplissement de la réalisation de dépôts de bois rond en forêt

L'initiative parlementaire von Siebenthal (16.471) soumise au Conseil national en 2016 demandait, entre autres, que le Parlement adapte le droit en matière de défrichement de manière à ce que les défrichements soient facilités pour la réalisation d'investissements dans le cadre de l'industrie du bois. La CFP a rédigé une fiche d'information qui a été envoyée à la CEATE-E pour sa session du 13 août 2018. Par la suite, la CEATE-E a rejeté l'initiative parlementaire d'Erich von Siebenthal par neuf voix contre zéro et deux abstentions et a soumis la motion (18.3715) "Mise en œuvre de la politique forestière 2020 – Assouplissement de la réalisation de dépôts de bois rond en forêt". Le texte de la motion correspondait en grande partie à la proposition de la fiche d'information de la CFP. Le 13 décembre 2018, le Conseil des Etats a annulé l'lv. Pa. von Siebenthal et a accepté la motion de sa commission consultative. Le 19 février 2019, la CEATE-N a approuvé à l'unanimité la motion de sa commission sœur visant à faciliter l'entreposage de bois rond en forêt. Le Conseil national a retourné la motion à la commission le 4 juin 2019 (96 voix contre 88), en raison de réserves sur l'utilisation d'insecticides dans les dépôts de bois en forêt. Finalement, le 12 septembre 2019, le Conseil national a approuvé la motion par 126 voix contre 58 et 3 abstentions.

(12.402) Initiative parlementaire Eder: Rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage

La CEATE-E a soumis un projet pour consultation. L'enquête menée dans les cantons sous la direction du DTAP n'a pas permis de dégager une image uniforme. En conséquence, la CEATE-E a à nouveau supprimé les "intérêts cantonaux" de l'art. 6 al. 2 LPN. Il ne reste plus que la nouvelle disposition de l'art. 7 al. 3 LPN selon laquelle les expertises des commissions fédérales ne sont qu'une base parmi d'autres dans la pesée des intérêts. Cette modification de la loi a été adoptée lors du vote final du 27 septembre 2019.

(18.3869) Motion Ettlin: Accorder la même importance aux terres agricoles qu'aux forêts. Halte à la perte de terres agricoles au profit des forêts

Les auteurs de la motion souhaitent qu'à l'avenir la compensation de défrichement et les mesures de compensation écologiques ne se fassent plus sur des surfaces agricoles utiles. Une fiche d'information de la CFP a été remise à tous les membres de la CEATE-E le 25 mars 2019. Le Conseil des Etats a rejeté la motion le 18 juin 2019 par 25 voix contre 11 et 2 abstentions. La motion similaire Dettling (18.4039) n'a pas encore été traitée au Conseil national.

(16.3431) Motion Engler: Pas de TVA sur les prestations subventionnées

La motion du Conseiller aux Etats Stefan Engler demande à ce que la Loi fédérale sur la TVA soit modifiée afin que les subventions versées par les collectivités publiques ne soient pas soumises à la TVA si elles visent à l'exécution de tâches légales fondamentales. La motion a été acceptée le 20 septembre 2016 au Conseil des Etats et le 8 mars 2017 au Conseil national. La CFP s'était engagée en faveur de l'acceptation de cette motion par les Conseils (courrier CFP/Membres du 28.11.2016).

En l'absence de précisions sur l'état d'avancement de l'adaptation de la loi sur la TVA et du fait que l'Administration fédérale des contributions (AFC) continuait dans certains cantons de soumettre à la TVA même les subventions cantonales pour les soins aux forêts protectrices, pour la biodiversité forestière et pour les soins aux jeunes peuplements, la CFP a décidé, lors de son assemblée d'automne, d'adresser un courrier au Conseiller fédéral Ueli Maurer. Dans sa réponse du 5 mars 2019, le Conseiller fédéral Ueli Maurer a expliqué que la mise en œuvre de la motion Engler devait être abordée d'ici le printemps 2020 dans le cadre d'un ensemble de mesures visant à modifier la loi sur la TVA et que *"l'approche de l'analyse orientée sur les risques tiendra compte des circonstances actuelles dans le domaine des subventions forestières"*.

(17.3133) Motion Dittli: Tenir dûment compte du tourisme nature dans les districts francs

Suite à la motion du Conseiller aux États Josef Dittli visant à "tenir dûment compte du tourisme nature dans les districts francs", l'Office fédéral de l'environnement a organisé, au nom de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE-E), une table ronde sur le thème "Protection de la faune sauvage et sports de montagne" en mars 2018 puis en janvier 2019. La CFP y était représentée par son Président, le Vice-Président du Conseil d'État Josef Hess, et par un membre du comité, le Conseiller d'État Christophe Darbellay. Les représentants de la CFP ont préconisé des solutions locales, qui seront ensuite acceptées par le canton, la Confédération et les organisations nationales. Ils ont également plaidé pour des procédures aussi légères que possible. Les représentants des intérêts régionaux, que ce soit les utilisateurs, les protecteurs de la nature ou les forestiers, doivent travailler ensemble pour trouver des solutions et parvenir à des solutions viables sans avoir besoin de faire appel à des clarifications sans fin, telles que prévues par l'aide à l'évaluation de l'OFEV.

La CEATE-E a écrit dans son rapport de commission du 11 février 2019: *"Tous les participants étaient d'avis qu'une procédure participative était la condition préalable centrale pour des solutions équilibrées et viables. Les groupes d'intérêts devraient être activement intégrés et le dialogue favorisé. Ceci rendrait également possible des approches différentes et régionales. La conduite du processus doit rester dans les mains des cantons. Ils sont en définitive ceux qui statuent sur l'autorisation."*

Au vu de ces circonstances, l'auteur a retiré sa motion en date du 18 mars 2019.

L'OFEV a été chargé de clarifier les questions méthodologiques soulevées (présentation) et de vérifier la portée juridique (planification négative).

Lors de sa session de printemps, la CFP a adopté la solution négociée et a décidé de sa mise en pratique dans six cantons ou régions pilotes.

5. Comptes 2019

5.1. Soutien de la Confédération

Dans le domaine de la forêt, il existe pour les années 2019 et 2020 un contrat de subventions entre la CFP et l'OFEV, concernant le "Transfert de tâches à la CFP/CIC".

Dans le domaine de la gestion de la faune sauvage, il existe pour les années 2019 et 2020 une disposition de financement entre la CFP et l'OFEV, concernant le "Transfert des tâches à la CFP/CSF".

5.2. Clôture des comptes

La comptabilité 2019 de la CFP clôt avec un saldo négatif de Frs. 30'379.70. Les recettes globales se montent à Frs. 894'556.00 pour des dépenses totales de Frs. 924'935.70. La fortune se monte ainsi au 31.12.2019 à Frs. 95'929.57 (voir bilan et compte de résultat à l'annexe 6). Le déficit découle de la perte pour le matériel pédagogique pour la chasse (Frs. 39'514.08), qui n'a toutefois pas été aussi élevé que prévu (Frs. 63'000.00 CHF). Conformément à la planification financière du matériel pédagogique pour la chasse et à la décision de l'assemblée plénière de la CFP du 29 novembre 2018, ces investissements pour le matériel pédagogique de chasse seront contrebalancés au cours des trois prochaines années.

Les provisions relatives aux projets "Enclos pour sangliers" et "Commentaire sur la Loi sur les forêts" ont été partiellement ou totalement dissoutes. Pour la construction et l'exploitation de l'enclos d'adaptation pour sangliers dans la Commune d'Elgg, la CFP avait versé 120'000 francs au canton de Zurich. La CFP avait versé 96'000 francs à l'Université de Lucerne (mandataire) pour la rédaction du commentaire sur la Loi sur les forêts. Des montants ont dû être retirés des comptes de provisions "Matériel pédagogique pour la chasse" (Frs. 4'811,68) et "Formation des gardes-faune" (Frs. 15'700,00). Un montant de Frs. 282.90 a été versé sur le compte de provision "Gardes-pêche" (excédent du cours "Pêche électrique pour les utilisateurs").

Lors de l'assemblée plénière de la CFP du 29 novembre 2018, le montant total des cotisations annuelles pour 2019 avait été confirmé à 380.000,00 CHF et les cotisations annuelles, y compris les critères de fixation, avaient été approuvées à l'unanimité.

Les accords de prestations avec la Confédération s'élèvent toujours à Frs. 30'000 francs par conférence technique pour les prestations de base. Pour 2019, la conférence technique CIC a également pu convenir avec l'OFEV d'une disposition financière de 15'000 francs pour le grand jeu des cantons de BL, BS, SO et ZH sur le thème des changements climatiques.

Les quelque 70'000 francs de recettes de projet de la CSF proviennent principalement d'une contribution de projet de l'OFEV pour le colloque sur la pêche dans les lacs (12'500 francs) et de transferts de la Confédération (51'500 francs pour le monitoring opportuniste du lynx du CORA et 5'000 francs pour la Communauté de travail pour chiens de chasse CoTCh).

Alors que les recettes du matériel pédagogique pour la chasse sont supérieures d'environ 27'000 francs au budget, les dépenses prévues pour ce projet ont également été dépassées d'environ 4'000 francs. Les dépenses de près de 113'900 francs sont principalement liées aux coûts de production de la deuxième édition française et troisième édition allemande. Il en découle un déficit de Frs. 39'514,08. Seule une petite partie de ce montant (Frs. 4'811,68 CHF) a pu être prise sur les provisions. La plus grande part (Frs. 34'702,40) sera contrebalancée au cours des trois prochaines années.

En 2019, les travaux préparatoires du nouveau cours de formation des gardes-faune ont abouti. Le montant de Frs. 15'700,00 a été prélevé des provisions.

Le projet "Colloque sur la pêche dans les lacs" a eu un coût de Frs. 27'972.00. L'OFEV a versé 12'500 francs et l'Association suisse des pêcheurs professionnels 500 francs. Les coûts nets sont donc d'environ 15'000 francs. Le projet "Cours de pêche électrique pour les formateurs" a coûté Frs. 15'717,10. Le cours a pu couvrir ses frais (16'000 francs de frais de cours, compte 3330). Finalement, 5'000 francs ont été versés à la Communauté de travail pour chiens de chasse (transfert de la Confédération, compte 3230).

Les dépenses de personnel pour 2019 sont supérieures d'environ 13'500 francs à celles de l'année précédente, de par l'engagement d'une remplaçante en raison du congé maternité de quatre mois de la Secrétaire générale adjointe. En contrepartie, environ 15'500 francs ont été reçus de l'assurance maternité ; ils ont été comptabilisés dans les recettes (compte 5005).

5.3. Révision des comptes

La révision des comptes 2019 a été faite par le nouvel organe de contrôle, à savoir la Direction de l'économie et de la santé du canton de Bâle-Campagne, sous la direction du Conseiller d'Etat Thomas Weber. Dans son rapport du 06 avril 2020, l'organe de contrôle relève l'exactitude des comptes et confirme qu'aucun élément n'était contraire aux dispositions légales et statutaires.

6. Annexes (Bilan/Compte de résultat)

6.1. Bilan

| | | 2019 | <i>Précéd. 2018</i> |
|------|--|-------------------|---------------------|
| | Actifs | 210'956.92 | 392'452.90 |
| | Liquidités | | |
| 1000 | Compte postal | 107'209.02 | 306'753.87 |
| | Créances | | |
| 1100 | Créances envers des tiers | 36'120.00 | 24'355.30 |
| | Actifs de régularisation | | |
| 1300 | Actifs de régularisation | 67'627.90 | 61'344.03 |
| | Passifs | 210'956.92 | 392'452.90 |
| | Dettes à court terme | | |
| 2000 | Dettes envers des tiers | 21'362.25 | 37'608.25 |
| | Passifs de régularisation | | |
| 2300 | Passifs de régularisation | 21'185.90 | 2'827.40 |
| | Provisions | | |
| 2350 | Projet Matériel pédagogique pour la chasse | 0 | 4'811.68 |
| 2351 | Projet Formation des gardes faune | 19'147.75 | 34'847.75 |
| 2352 | Projet Gardes pêche | 5'331.45 | 5'048.55 |
| 2353 | Projet Enclos à sangliers | 48'000.00 | 137'000.00 |
| 2354 | Projet Commentaire sur la législation forestière | 0 | 44'000.00 |
| | Capital propre | | |
| 2800 | Capital CFP | 95'929.57 | 126'309.27 |

6.2. Compte de résultat

| | Comptes 2019 | <i>Budget 2019</i> | Comptes 2018 |
|---|---------------------|--------------------|---------------------|
| Produits | 894'556.00 | 575'000.00 | 666'855.05 |
| Cotisations et autres | | | |
| 3000 Cotisations de membres CFP | 380'000.00 | 380'000.00 | 380'000.00 |
| Mandats pour tiers / projets | | | |
| 3100 Accord de prestations OFEV-CIC | 45'000.00 | 30'000.00 | 30'000.00 |
| 3130 Accord de prestations OFEV-CSF | 30'000.00 | 30'000.00 | 110'000.00 |
| Projets | | | |
| 3221 Commentaire LFo CIC | 52'000.00 | - | - |
| 3230 Projets CSF | 69'570.60 | 25'000.00 | 15'834.40 |
| 3231 Matériel pédagogique pour la chasse CSF | 74'398.82 | 47'000.00 | 64'822.63 |
| 3232 Formation des gardes faune CSF (Cantons) | - | - | - |
| 3233 Formation des gardes pêche | - | - | - |
| 3234 Clôture pour sangliers CSF | 31'000.00 | - | - |
| Sessions / Workshops | | | |
| 3320 Sessions / Workshops CIC | 13'400.00 | 11'000.00 | 22'232.00 |
| 3330 Session / Workshops CSF | 29'750.00 | 11'000.00 | 16'100.00 |
| Autres produits | | | |
| 3600 Autres produits | 288.60 | - | 132.75 |
| 3620 Prélèvements sur provisions | 153'511.68 | 41'000.00 | 27'733.27 |
| 5005 Prestations d'assurances sociales | 15'636.30 | - | - |
| Charges | 924'935.70 | 584'700.00 | 659'081.25 |
| Prestations de tiers | | | |
| 4100 Prestations de tiers | 14'472.00 | 15'000.00 | 14'472.00 |
| Mandats | | | |
| 4200 Projets / Mandats CIC | 15'000.00 | 5'000.00 | 2'039.90 |
| 4230 Projets / Mandats CSF | 100'189.10 | 37'000.00 | 50'280.60 |
| Sessions, Workshops, Séances | | | |
| 4300 Sessions / Workshops CD | 2'438.00 | 5'000.00 | 810.00 |
| 4320 Sessions / Workshops CIC | 20'940.40 | 20'000.00 | 36'181.70 |
| 4330 Sessions / Workshops CSF | 19'101.30 | 17'000.00 | 25'964.20 |
| Projets | | | |
| 4400 Matériel pédagogique pour la chasse CSF | 113'912.90 | 110'000.00 | 131'368.15 |
| 4401 Formation des gardes faune CSF | 15'700.00 | 16'000.00 | 6'187.75 |
| 4402 Formation des gardes pêche CSF | - | - | - |
| 4404 Frais, taxes de cours | - | - | 80.00 |
| 4406 Clôture pour sangliers CSF | 120'000.00 | - | - |
| 4407 Commentaire LFo CIC | 96'000.00 | - | - |
| Charges de personnel | | | |
| 5000 Salaires | 266'732.90 | 258'000.00 | 255'233.10 |
| 5007 Charges d'assurances sociales | 53'760.10 | 49'000.00 | 48'511.60 |
| 5081 Formation et formation continue | - | 1'000.00 | 480.00 |
| Autres charges d'exploitation | | | |
| 6000 Loyers et frais annexes | 22'728.20 | 23'000.00 | 23'158.20 |
| 6130 Infrastructure (acquisition mobilier / informatique) | 591.60 | 5'000.00 | 818.00 |
| 6500 Frais administratifs | 2'001.45 | 4'500.00 | 4'006.20 |
| 6530 Administration finances et personnel (CH-Stiftung) | 9'095.30 | 12'000.00 | 11'270.80 |
| 6531 Traductions | 21'156.00 | 11'000.00 | 15'593.60 |
| 6560 Informatique | 23'390.50 | 23'500.00 | 22'986.05 |
| 6640 Frais | 7'378.20 | 8'000.00 | 7'576.40 |
| 6730 Autres charges d'exploitation | - | 500.00 | 2'000.00 |
| 6740 Attributions aux provisions | 282.90 | - | - |
| Résultat | | | |
| 6840 Frais de comptes bancaires et postaux | 64.00 | - | 63.00 |
| 9000 Bénéfice / Perte | -30'379.70 | -45'500.00 | 7'773.80 |